

Paris, le 5 octobre 2026

Communiqué de presse

Kalliopé conseille l'actionnaire de Culture d'Objet dans le cadre de son adossement au groupe DIAM

La société d'avocats Kalliopé a conseillé l'actionnaire de Culture d'Objet dans le cadre de l'adossement de la société au groupe DIAM, avec le soutien d'Ardian Expansion et de BNP Paribas Développement.

Fondée en 1992 et implantée à Fontenay-le-Comte, en Vendée, Culture d'Objet est spécialisée dans la conception, la fabrication, l'installation et le réemploi d'univers, d'expositions et de décors pour les grandes Maisons de luxe en France et à l'international, notamment dans l'univers de la haute horlogerie.

Labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant, Culture d'Objet réunit des savoir-faire artisanaux d'excellence, notamment en matière d'ébénisterie, de marqueterie, de sculpture, de laquage et de fabrication de vitrines.

Le groupe DIAM est un acteur mondial du merchandising et de l'agencement de points de vente pour les grandes Maisons du luxe et de la beauté. L'acquisition de Culture d'Objet, qui rejoint Prugent, la division Agencement du groupe DIAM, permet au groupe de poursuivre son développement sur le segment haut de gamme et de compléter son offre à destination des Maisons de luxe.

Kalliopé a accompagné l'actionnaire de Culture d'Objet sur tous les aspects transactionnels de l'opération avec une équipe composée de Tanguy d'Everlange (associé) et Ava Sereshki (collaboratrice).

L'actionnaire de Culture d'Objet était également conseillé par CIC Conseil avec César Darcy, Thomas Le Cadre et Eyele Belay, CP&A Groupe avec Mathieu Ciron et La Tour International avec Stéphane Azria et Mathilde Celestin.

Le groupe DIAM était notamment conseillé par Lexen Avocats avec Rachel Dress et Raphaël Tardif et par Alvarez & Marsal avec Benoît Bestion, Mounia Chakor Alami et Youna Lee.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Tanguy d'Everlange • Avocat associé • tdeverlange@kalliope-law.com • 01.44.70.64.70

À propos de Kalliopé

Fondée en 2008, Kalliopé est une société d'avocats indépendante qui accompagne acteurs privés et publics, français et étrangers, en conseil comme en contentieux, et intervient dans les domaines principaux du droit privé et du droit public des affaires : Rédaction et négociation de contrats ; Corporate - M&A - Private Equity ; Immobilier - Construction - Urbanisme ; Travail - Sécurité Sociale ; Energie et Infrastructures ; Environnement et Industries ; Contentieux - Médiation ; Banque - Finance - Fonds réglementés ; Compliance - RSE ; Services publics et Acteurs publics ; Propriété Intellectuelle.

Installés à Paris et dans la Drôme, les avocats de Kalliopé s'engagent aux côtés de leurs clients pour leur apporter des solutions globales, sur-mesure et opérationnelles, développées grâce à leur forte expertise sectorielle.

Kalliopé est membre de Iurope, une alliance de cabinets d'avocats d'affaires européens *full service*, et dispose, en outre, d'un réseau de cabinets *Best friends* sur les autres continents. Kalliopé accompagne ses clients sur leurs problématiques les plus complexes, en Europe comme à l'international, avec le même engagement et la même qualité et proximité.

www.kalliope-law.com

LinkedIn : [linkedin.com/company/kalliope-law](https://www.linkedin.com/company/kalliope-law)

Retrouvez les communiqués de presse de Kalliopé : <https://www.kalliope-blog.com>